

## COMPTE RENDU SOMMAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 NOVEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt, le jeudi cinq novembre à 20<sup>h</sup>30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle Yves Montand à Espace Évasion Bernard Douard en raison de la crise sanitaire et afin de respecter les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

**Secrétaire de séance** : Jérôme MARQUET.

**Présents** : Laurent PRIZÉ, David MAURUGEON, Véronique TAVERNIER, Hervé LHERMITTE, Florence HUGUENIN, Jean-Yves QUÉLENNEC, Stéphane GUILLOU, Isabelle LOMMERT, Rémy GENDROT, Delphine COËTMEUR, Jérôme MARQUET, Anne BERTHELÉ, Bertrand GUITTON, Aurélie de la MOTTE ROUGE, Bertrand MARCHERON, Sylvain ROBERT, Léonce GUIENO, Nadia MEZIANI, Anne-Sophie DESMOTS, Cannelle ROBIN.

**Excusés** : Muriel HUBERT (pouv. à Delphine COËTMEUR), Nathalie LE DÉVEHAT (pouv. à Jean-Yves QUÉLENNEC), Sébastien MOIZAN (pouv. à Stéphane GUILLOU).

**Une minute de silence a été observée en hommage à Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie sauvagement assassiné.**

### Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du jeudi 08 octobre 2020.

### ALEC - PRÉSENTATION DU BILAN ÉNERGÉTIQUE 2019 DU PATRIMOINE COMMUNAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Présentation par M. Paulo DOS SANTOS, chargé de mission auprès de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes, du bilan des consommations énergétiques du patrimoine communal en 2019.

### PERSONNEL COMMUNAL - PRIME DE FIN D'ANNÉE

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal valide le montant de 639 € de prime de fin d'année à l'attention des agents municipaux, proratisé en fonction de leur temps de travail.

### BP 2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Sur proposition de la commission Finances réunie le 26 octobre 2020, le Conseil Municipal décide d'effectuer une décision modificative n° 2 au BP 2020 telles que présentée ci-dessous.

DÉPENSES					
Type	COMPTE		CRÉDITS OUVERTS AU BP 2020	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	CRÉDIT TOTAL
Dépenses Invst	chap 041 c/ 2313186	Construction bâtiments périscolaires et enfance	0,00 €	5 280,00 €	5 280,00 €
Dépenses Investissement		<b>BUDGET TOTAL</b>	2 300 851,24 €	<b>5 280,00 €</b>	2 306 131,24 €

RECETTES					
Type	COMPTE		CRÉDITS OUVERTS AU BP 2020	DÉCISION MODIFICATIVE N° 1	CRÉDIT TOTAL
<b>Recettes Inv</b>	<b>chap 041 c/ 238</b>	Avances et acomptes sur commandes d'immobilisation	0,00 €	<b>5 280,00 €</b>	5 280,00 €
<b>Recettes Investissement</b>		<b>BUDGET TOTAL</b>	2 300 851,24 €	<b>5 280,00 €</b>	2 306 131,24 €

#### TARIFS COMMUNAUX APPLICABLES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2021 applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, comme proposés par la commission des Finances réunie le 26 octobre 2020 et tels qu'annexés au procès-verbal de cette séance.

#### EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE DE 2020 SUITE AU CONFINEMENT

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Afin d'apporter son aide et sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal a décidé de faire bénéficier les commerçants ambulants titulaires d'un abonnement annuel d'une exonération de 20 % des droits de place pour l'année 2020.

#### EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DE LA DUCHESSE ANNE – COURT COUVERT DE TENNIS ET CLUB HOUSE – ATTRIBUTION DES LOTS

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, réunie le 04 novembre 2020, et après étude des 31 offres, le Conseil Municipal décide d'attribuer les 6 lots (1 – 3 – 4 – 5 – 6 – 9) qui avaient été déclarés infructueux lors d'un appel d'offres précédent pour le marché de création d'un nouveau court couvert, d'un club house et réfection du court existant, sous forme de procédure adaptée, aux entreprises les mieux-disantes classées en fonction des critères définis dans le règlement de consultation à savoir le prix des prestations (50 %) et la valeur technique (50 %), suivant le tableau ci-après :

Lots		Entreprises retenues	Montant de l'offre retenue HT	Montant de l'estimatif HT
<b>1</b>	<b>Terrassement - VRD</b>	<b>GERARD TP</b>	<b>115 000,00 €</b>	<b>89 600,53 €</b>
2	Gros Œuvre	PLANCHAIS	54 981,73 €	52 158,68 €
<b>3</b>	<b>Charpente bois – Mur à ossature bois</b>	<b>BELLIARD</b>	<b>73 109,40 €</b>	<b>64 893,31 €</b>
<b>4</b>	<b>Couverture et bardage métallique - Etanchéité</b>	<b>BELLOUIN</b>	<b>159 087,75 €</b>	<b>176 696,98 €</b>
<b>5</b>	<b>Menuiseries extérieures aluminium</b>	<b>SOMEVAL</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>36 279,20 €</b>
<b>6</b>	<b>Menuiseries intérieures</b>	<b>AUGUIN</b>	<b>27 662,80 €</b>	<b>4 474,30 €</b>

7	Cloisons sèches – Isolation – Faux plafonds	LECOQ	7 122,75 €	6 298,01 €
8	Revêtement de sols sportifs – Equipements sportifs	ST GROUPE	24 469,50 €	27 230,95 €
9	<b>Peinture – Sols souples – Faïence</b>	<b>THEHARD</b>	<b>10 000,00 €</b>	<b>7 123,27 €</b>
10	Electricité CFO/CFA – Chauffage électrique	JOUBREL	46 000,00 €	49 600,00 €
11	Ventilation – Plomberie – Equipements sanitaires	QUARK HABITAT	5 500,00 €	8 800,00 €
		<b>TOTAL HT</b>	<b>533 933,93 €</b>	<b>523 245,23 €</b>
<b>Options retenues</b>				
1	Bande de guidage PMR		<b>+ 1 260,00 €</b>	
5	Contrôle d'accès		<b>+ 1 310,00 €</b>	
		<b>TOTAL HT</b>	<b>536 503,93 €</b>	

## CONTRACTUALISATION DU PLAN LOCAL DE L'HABITAT 2015-2020 – AVENANT N° 1

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

Une convention de contractualisation relative à la mise en œuvre des objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) à l'échelle de la commune avait été signée, en décembre 2016, avec Rennes Métropole.

A la suite d'un bilan réalisé en 2019, le Conseil Métropolitain a adopté une délibération réaffirmant les grands principes du PLH et les objectifs contractuels avec les communes, en allongeant leur mise en œuvre de deux ans afin de se donner le temps d'élaborer un nouveau PLH avec les nouvelles équipes municipales.

Cette évaluation a permis de définir un certain nombre d'ajustements, nécessaires au regard de l'évolution des contextes économique, réglementaire, sociétal et démographique.

Ces ajustements ne remettent pas en cause la nature de la convention de contractualisation, mais nécessitent quelques modifications traduits dans un avenant n° 1. Ainsi, cet avenant fait évoluer les articles 2, 3 et 6 du contrat initial. Par ailleurs, suite à la réaffirmation de la politique d'accueil et de solidarité de la métropole, un Plan Migrants est développé et intégré au PLH ajusté. Les conditions de sa mise en œuvre sont définies dans un nouveau paragraphe à l'article 4 de cet avenant.

Le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant n° 1 de la convention de contractualisation arrêtée entre la commune et Rennes Métropole et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n° 1.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).

L'article L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent l'installation du Conseil Municipal.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du Conseil Municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du Conseil Municipal, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le

non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu'il leur a été présenté.

---

## **MÉDIATHÈQUE – DÉSHERBAGE ANNUEL**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Comme les années précédentes, le désherbage oblige à retirer de l'inventaire de la médiathèque un certain nombre d'ouvrages et collections vétustes, détériorés, obsolètes et documents "disparus" (jamais rendus, perdus ou abîmés et remplacés). Dans le cadre du désherbage 2020, l'inventaire a dénombré 608 documents (dont 250 livres albums jeunesse, 28 collections de périodiques à éliminer, 81 documents du fonds spécifique "Loisirs créatifs") au vu des critères énoncés ci-dessus et 21 documents "disparus".

Le Conseil Municipal décide de donner les documents aliénables (doc. imprimés et CD) au CCAS de MONTGERMONT, ou en fonction de leur état, de les détruire. Les DVD et les cédéroms ne pouvant être donnés (droits de prêt et de consultation rattachés à ces documents ne peuvent pas être cédés) seront détruits.

---

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET**

---

*(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 23).*

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (26/35<sup>e</sup>) pour exercer les fonctions d'adjoint technique dans les services périscolaires à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

---

## **INFORMATION**

---

► Impact des mesures sanitaires sur le calendrier événementiel des prochains mois

---

AFFICHE LE :  
RETIRE LE :

MONTGERMONT, le 09 novembre 2020

**Le Maire,**  
**Laurent PRIZÉ**